



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LA MADELEINE**

**Nombre de conseillers :**

en exercice : 35

présents : 30

absent : 1

excusés-  
représentés : 4

votants : 34

Le jeudi 30 juin 2022 à 18 h 15, les membres du Conseil Municipal de La Madeleine se sont réunis, sous la présidence de M. Sébastien LEPRETRE, Maire, à l'Hôtel de Ville. La convocation a été envoyée, affichée aux portes de la Mairie et publiée sur le site internet de la Ville le vendredi 24 juin 2022 conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : DZIALAK Remi

Présents : M. LEPRÊTRE Sébastien, M. LONGUENESSE Justin, MME MASSIET-ZIELINSKI Violette, M. FLAJOLET Bruno, Mme LE ROY Céline, M. ZIZA Eryck, Mme POUILLIE Stéphanie, M. ROBIN Olivier, Mme BRICHET Céline, M. POUTRAIN Arnaud, M. AGRAPART Sérénus, Mme BOUX Doriane, M. BRONSART François, Mme COLIN Virginie, M. DE LA FOUCHARDIERE Grégoire, Mme DELANNOY Michèle, Mme DUPEND Cécile, M. DZIALAK Rémi, Mme FAUCONNIER Isabelle, M. LECLERCQ Michel, Mme MASQUELIN Marie, M. PIETRINI Bruno, Mme ROGE Florence, Mme SENSE Isabelle, M. SINGER Martial, Mme TASSIS Heidi, Mme FEROLDI Julie, M. MOSBAH Pascal, M. RINALDI Roberto, Mme ROUSSEL Hélène conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés-représentés : Mme BIZOT Evelyne, M. LAURENT Quentin, Mme TAILLIEZ Belinda, Mme LIEVIN Mathilde

**Rapporteur : Madame MASSIET-ZIELINSKI Violette**

**03/07 CHAUFFERIE HUET - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU PARKING DU CENTRE COMMERCIAL PRE CATELAN**

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 03/01 du Conseil Municipal du 30 juin 2021 relative à la mise à disposition partielle du parking du centre commercial Pré Catelan, dans le cadre de l'utilisation de la Chaufferie Huet,

Vu l'avis de la commission Écoles, Culture et Participation en date du 8 juin 2022,

Considérant que CARREFOUR PROPERTY France a signé le 27 juillet 2020 avec la société Indigo Park et la société CSF une convention de prestation de service, ayant pour objet l'exploitation payante du parc de stationnement par l'installation de barrières mobiles ;

Considérant qu'en conséquence, il convient de modifier les articles 2, 4 et 5 de la convention approuvée en Conseil Municipal du 30 juin 2021 afin de préciser les modalités suivantes : nombre de tickets gratuits mis à la disposition de la Ville, durée et conditions de la convention, conditions d'utilisation du parking.

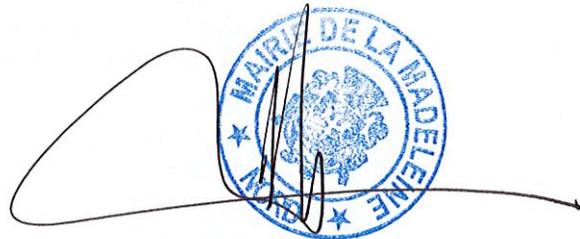
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la modification des articles 2, 4 et 5 de la convention annexée à la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2021, portant sur les modalités de prêt du parking du Centre Commercial Pré-Catelan.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ci-annexée.

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
PAR 34 VOIX POUR**

Pour extrait conforme  
transmis en Préfecture le :

**7 JUIL 2022**



Le Maire  
SÉBASTIEN LEPRÊTRE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.*